

## Aide pour construire le dossier pédagogique – motif 4

### Demande d'autorisation rentrée 2024

Nous vous proposons ici une trame en 7 points à adapter pour chacun de vos enfants, en fonction de ses spécificités (âges, difficultés éventuelles, capacités), mais aussi de votre propre approche de l'école à la maison (pédagogie choisie) : si nous savez pas encore quelle pédagogie choisir, nous vous conseillons de lire le chapitre consacré aux pédagogies de notre livre *L'école à la maison, une liberté fondamentale*, qui passe en revue les principales et donne des exemples concrets.

La méthode la plus simple est celle de manuels avec des exercices sur cahiers.

Pour vous aider, vous pouvez également suivre un webinaire du Cèdre, collectif de d'enseignement à distance qui regroupe les cours Sainte Anne, Hattemer, EIB.

**Dans le cadre du motif 4, il faut dégager une « situation propre » à l'enfant et lui faire correspondre les éléments du projet éducatif que vous présentez.**

**Cette « situation propre à l'enfant » restant une notion juridique floue, nous vous conseillons de décrire votre enfant tel qu'il est, en mettant en avant ses spécificités (chaque enfant en a).**

### Points d'attention :

- Vous devez produire un **document lisible**, en plusieurs parties bien identifiées.
- Les inspections d'académie attendent des dossiers avec une **orthographe**, une grammaire et une syntaxe soignées (si nécessaire, utiliser un logiciel de correction orthographique comme Antidote)

- Ne pas entrer dans les détails de votre vie privée. Il faut notamment éviter d'évoquer tout ce qui peut laisser entendre que l'instruction en famille découle d'un choix propre des parents et naturellement, ne pas faire état de convictions politiques ou religieuses
- Employer un vocabulaire simple et maîtrisé
- **Faire relire** son document pour lever les éventuelles incohérences (exemple : apprentissages autonomes au départ et planning avec programme dirigé en fin de dossier)
- Tâcher de se mettre à la place de la personne qui va vous lire :
  - Une personne marquée par la **culture administrative** : les choses sont souvent très codées pour elle, dans des cases. Le côté très créatif et hors normes de l'IEF n'est probablement pas facile à aborder pour elle. Elle cherche à respecter la procédure, il faut être irréprochable de ce point de vue (cela vaut surtout pour les autres pièces du dossier d'autorisation ; pour le dossier pédagogique, il faut y trouver tous les éléments décrits dans les étapes ci-dessous).
  - Un être humain avec des **émotions** : vous pouvez veiller à ne pas susciter d'animosité via votre façon de vous exprimer, rien ne sert d'être vindicatif (même si c'est difficile dans notre contexte IEF).
  - Une personne peut-être débordée : soyez **synthétique**. C'est encore plus vrai pour un dossier pédagogique dans le cadre d'un RAPO, qui est évalué en réunion par un groupe de personnes.
  - Un **professionnel** de l'éducation : ne donnez pas de leçon sur l'éducation.
  - **Un agent public** généralement en faveur de l'enseignement délivré dans les écoles publiques : évitez de critiquer frontalement l'enseignement public.
- Chercher à **parler selon les codes de l'administration** éducative française. Il ne s'agit pas de changer votre façon de faire, ni de mentir, mais de la « traduire » dans un langage aussi proche que possible des terrains connus de l'Education nationale. Pour cela :

- Faire largement **référence au Socle commun** de connaissances, de compétences et de culture :
  - L'utiliser comme structure de votre dossier pour présenter votre programme d'apprentissage (cf. modèle ci-joint) ;
  - Si vous fonctionnez en mode projet, avec des activités transversales à un thème, citez le domaine du socle abordé par chaque activité (par exemple).
  
- Ecrire sans affect, de manière **plutôt objective**. Si vous êtes français, souvenez-vous de vos devoirs à l'école, dans lesquels vous n'étiez pas autorisé à dire « je » : c'est l'état d'esprit connu de votre lecteur.
  
- Ne pas porter de jugement de valeur sur ce que vous faites, ce qui compte est que cela corresponde à votre enfant. Le jugement de votre approche est l'affaire de votre lecteur.
  
- **Eviter les répétitions**. Pour cela, choisissez avec soin la structure de votre dossier : par exemple, pour chaque domaine d'apprentissage, il vaut mieux associer dans la même sous-partie les méthodes et le matériel.
  
- Ajouter un **emploi du temps** en annexe, même s'il est composé de larges plages de temps peu précises. L'idée est de montrer que le rythme de la journée (voire de la semaine) de votre enfant est un minimum structuré (régulier), et surtout que vous êtes capable de penser la structure. Pas besoin d'ajouter des horaires précis ! Si vous avez une idée de la durée dédiée à l'activité, c'est mieux de la mentionner.
  
- Si vous étiez déjà en IEF, ne pas partir pas du principe que votre lecteur dispose du rapport du contrôle pédagogique sous les yeux. Même si leur procédure est bien faite, il peut arriver qu'il y ait des bugs, des documents perdus ou illisibles... Vous pouvez simplement mentionner que le contrôle était favorable. Si vous souhaitez y faire référence précisément, ajoutez-le parmi les pièces que vous envoyez.

Nous vous recommandons un **dossier qui ne dépasse pas 12 pages**, éventuellement enrichi de 6 pages maximum d'annexes. Vous n'êtes pas obligé de tout rédiger, vous pouvez faire des listes avec des puces et commencer chaque élément par un verbe à l'infinitif.

A la fin de ce document, vous trouverez un exemple de trame possible, basé sur la structure du socle commun. La situation propre à l'enfant est décrite en particulier dans la partie I, paragraphe 3.

## Le dossier pédagogique, c'est quoi ?

Le dossier pédagogique doit présenter la manière dont est envisagée l'instruction et les méthodes pédagogiques mises en œuvre pour que votre enfant puisse acquérir le socle commun des connaissances et de culture, [selon le cycle dans lequel il se trouve](#).

### Rappel n°1 : qu'est-ce que le socle commun de connaissance ?

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est ce que votre enfant doit acquérir. En école à la maison, c'est le référentiel choisi, et non les matières de la classe supposée votre enfant. Il a été défini par [décret](#), il est [composé](#) de **cinq domaines** de formation qui définissent les grands enjeux de l'instruction obligatoire :

1. **Les langages pour penser et communiquer** : l'apprentissage de la **langue française**, des **langues étrangères** et, le cas échéant, **régionales**, des langages **scientifiques**, des langages **informatiques** et **des médias** ainsi que des langages **des arts et du corps**
2. **Les méthodes et outils pour apprendre** : enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages
3. **La formation de la personne et du citoyen** : apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles
4. **Les systèmes naturels et les systèmes techniques** : approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes
5. **Les représentations du monde et l'activité humaine** : compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, de leurs productions culturelles et connaissance du monde social contemporain

### Rappel n°2 : en quel cycle se trouve votre enfant ?

- **3-6 ans** : cycle 1 – apprentissages premiers ; si besoin, télécharger un [bilan annuel type](#) du socle commun et [tableau de progression](#)
- **6-9 ans** : cycle 2 – apprentissages fondamentaux ; si besoin, consulter un [bilan annuel type](#) type du socle commun et tableau de progression
- **9-12 ans** : cycle 3 – consolidation ; si besoin, consulter le [bilan annuel type](#) du socle commun et [tableau de progression](#)
- **12-16 ans** : cycle 4 – approfondissement : si besoin, consulter le [bilan annuel type](#) du socle commun et [tableau de progression](#).

## Construire le projet pédagogique pour son enfant

– en 7 étapes –

*Avant* de rédiger votre projet pédagogique, nous vous conseillons de noter toutes les informations que vous comptez inclure dedans – les points ci-dessous vous en donnent une idée précise. Une fois ces notes réalisées, choisissez la structure de votre dossier, par exemple le plan proposé ci-dessous, puis rédigez le dossier.

D'après la description du dossier pédagogique dans le CERFA 16212\*02 pour la demande d'autorisation IEF, voici les points qui doivent figurer dans le dossier pédagogique : la méthode pédagogique, les supports, le lien entre votre enfant et cette pédagogie (en quoi votre projet répond à sa situation propre) et l'organisation du temps de l'enfant, ainsi que le nom de l'organisme d'enseignement à distance le cas échéant. Vous pouvez ajouter ce qui vous outille vous-même pour l'instruction, ainsi que des précisions liées à la situation de votre enfant.

### #1 Dégagez la situation propre de votre enfant

Quelles sont les spécificités de votre enfant ? Il vous faut ici dégager cette « situation propre » dont les éléments vont correspondre à ceux du projet éducatif.

Par exemple, c'est le moment de préciser d'éventuels troubles de l'apprentissage ou une précocité auxquels votre projet pédagogique va répondre. En toute logique, que difficulté de votre enfant peut trouver une résonance dans le projet éducatif élaboré par vos soins.

A l'inverse, un enfant pour qui « tout va bien » a nécessairement des qualités qu'une instruction en famille permet de développer plus facilement.

### **Quelques questions pour vous aider à dégager une situation propre :**

- Votre enfant a-t-il une appétence particulièrement dans une matière ? (Votre projet éducatif va y répondre)
- Pourquoi les « cours particuliers » de votre part, en instruction en famille conviennent parfaitement à votre enfant ?
- Pourquoi votre enfant aime-t-il s'instruire avec l'aide des autres enfants de sa fratrie ?
- Comment cela crée des synergies d'apprentissage entre eux ?
  
- Pourquoi la souplesse du rythme d'apprentissage à travers l'IEF convient-elle à votre enfant ?
- Pourquoi la pédagogie choisie correspond parfaitement à ses besoins pour apprendre ?
- Votre enfant aime-t-il passer beaucoup de temps à lire chaque jour ? Ou à toute autre activité (musique, dessin... ?) : comment l'instruction en famille y répond.
- Votre enfant a du mal à se concentrer dans un environnement bruyant ? Idem.
- Est-il hypersensible ? Idem.
- A-t-il un état de santé précaire ? (sans toutefois nécessité de choisir le motif 1) : comment l'instruction en famille s'adapte à lui.
- Votre enfant est-il bilingue ? Comment l'instruction en famille y répond.

## **#2 Préciser votre méthode pédagogique**

En fonction des éléments dégagés ci-dessus, comment aller vous instruire votre enfant ? Avec quelles méthodes ? Par exemple, s'il entre en CP, quelle méthode de lecture allez-vous choisir (ex : méthode Boscher) ?

Il est important de personnaliser, le plus possible, le projet pédagogique de l'enfant, c'est-à-dire de démontrer en quoi le projet éducatif répond à la situation propre de l'enfant (besoins, faiblesses, talents, activités sportives ou artistiques, environnement social et familial, voir suivi médical et paramédical etc.).

Ceci implique, dans le cas où il est fait appel à un organisme d'enseignement à distance, de ne pas se contenter de reprendre la plaquette transmise par l'organisme

mais de personnaliser au moins par des précision complémentaire, les apprentissages dispensés, les objectifs, l'emploi du temps en fonction de l'enfant.

Gardez votre liberté : selon le socle commun, l'apprentissage de la lecture doit se faire en CP mais vous pouvez commencer avant si l'enfant est motivé... Autre exemple : avec Montessori, l'enfant ne commence par « photographe » son prénom pour savoir l'écrire, il y a des étapes intermédiaires à respecter : chaque pédagogie a son intérêt, pour le bien de votre enfant.

### ***Distinguer 2 éléments essentiels :***

**1. Les méthodes et pédagogies choisies** : choix d'une pédagogie particulière (Montessori, Freinet, Mason, etc.), suivi du programme de l'Education nationale avec des manuels, prise ou non d'un cours par correspondance (CNED, Cours Griffon, Sainte Anne, etc.), en précisant horaires et planning fixes.

**2. La progression visée** : préciser le point de départ, là où en est l'enfant "aujourd'hui", et préciser comment sera menée l'instruction pour acquérir le socle commun, en fonction des attendus de fin de cycle, qui peuvent être un guide afin de définir une progressivité dans les apprentissages.

Il peut être utile de prendre connaissance de reprendre tout ou partie de ces attendus de fin de cycle dans les objectifs fixés : <https://eduscol.education.fr/137/reperes-annuels-de-progression-et-attendus-de-fin-d-annee-du-cp-la-3e>

Il peut également être utile de prendre connaissance de l'annexe détaillé du socle commun pour reprendre les items et s'en inspirer dans la rédaction du rapport pédagogique :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038895266/2024-02-20](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038895266/2024-02-20)

### **#3 Préciser les supports**

Lister les supports utilisés pour l'instruction :

1. Manuels scolaires (ex : *Librairie des écoles*, tel manuel), cahiers d'exercices (idem, à préciser) l'éventuel cours par correspondance choisi
2. Livres, dictionnaires et encyclopédies, revues, liste de romans à étudier, documentaires (ex : *C'est pas sorcier*)
3. Matériel de manipulation : objets à dénombrer, à classer, système décimal, objets Montessori (ex : lettres rugueuses pour l'apprentissage de la lecture)
4. Matériel d'expérimentation : kits scientifiques (ex : en chimie, Mel Science)

5. Supports numériques : logiciels (ex : en géométrie, Geogebra), sites internet
6. Jeux éducatifs et jeux traditionnels (société, jeux d'imitation, de construction...)
7. Matériel d'activité physique : motricité, balles, vélo, etc.

NB : à la rédaction finale du projet, nous vous conseillons de rassembler les deux points précédents par matière ou domaine d'apprentissage. Les séparer mène souvent à de nombreuses répétitions.

#### **#4 Expliciter pourquoi avoir choisi ces supports**

Lister quelques points qui, toujours en fonction de votre enfant, détailleront le choix de ces supports en réponse aux besoins spécifiques de votre enfant selon son âge. Par exemple, s'il a besoin de passer beaucoup par le concret / la manipulation, si ses capacités sont plutôt visuelles ou auditives, s'il est passionné par un thème qui facilite les apprentissages.

#### **#5 Préciser les outils de formation du parent-instructeur**

Noter également les supports utilisés par l'instructeur pour se former lui-même à différentes pédagogies (livres, etc.) et à la compréhension des apprentissages, ou l'usage de livres pédagogiques destinés aux enseignants par exemple. Vous pouvez également mentionner d'éventuelles formations effectuées lors de stages (ex : formations chez *La Source Montessori*) ou votre propre formation voire expérience professionnelle, par exemple si vous êtes enseignant(e).

#### **#6 Décrivez l'organisation du temps de l'enfant**

Préciser l'organisation du temps de l'enfant, en mentionnant le rythme et la durée des activités, toujours en fonction de la situation propre dégagée plus haut : présenter un emploi du temps comme cela est fait à l'école, en y indiquant les matières abordées chaque jour et le temps prévu. Tenir compte ici de l'âge de l'enfant (ex : en maternelle, il est moins opportun de parler d'emploi du temps avec des matières bien distinctes), de ses spécificités (ex : avec des troubles de l'attention, des séances peuvent être prévues mais réalisées au moment opportun dans la journée), des choix pédagogiques (ex : avec Montessori, une certaine liberté est laissée aux enfants, sous la conduite de l'adulte, dans le choix des activités).

#### **#7 Prévenir un éventuel refus dans le cadre d'une jurisprudence de plus en plus restrictive**

Contre l'intention du législateur et la position du Conseil Constitutionnel, la jurisprudence est devenue particulièrement restrictive puisque le Conseil d'État, dans son arrêt du 13 décembre 2022 considère qu' « il appartient à l'autorité administrative (...) de rechercher, au vu de la situation de cet enfant, quels sont les avantages et les inconvénients pour lui de son instruction, d'une part dans un établissement ou école d'enseignement, d'autre part, dans la famille selon les modalités exposées par la demande et, à l'issue de cet examen, de retenir la forme d'instruction la plus conforme à son intérêt. »

Ceci peut conduire à compléter le projet pédagogique des précisions suivantes qui ne sont pourtant pas exigées par le code de l'éducation :

- ✓ Courte présentation de la famille, de l'enfant, du choix de l'école à la maison, du lieu d'instruction de l'enfant (pièce dédiée) : vous n'avez cependant pas à communiquer trop d'informations sur votre vie privée
- ✓ les atouts de l'instruction en famille pour le ou les enfants concernés par rapport à la scolarisation : rythme journalier, cadre de vie (intérieur/extérieur), lien avec frères et sœurs également en instruction en famille, cohérence avec les apprentissages déjà dispensés, poursuite d'activités extrascolaires, suivi médical et paramédical (avec pièces à l'appui)
- ✓ Activités extérieurs menées à même de garantir que l'enfant sera en contact avec d'autres adultes ou enfants de nature à rassurer sur sa sociabilisation : clubs sportifs, école de musique ou conservatoire (instrument choisi ?), scoutisme, art, théâtre, dessin, etc... Une annexe avec des photos pourrait permettre d'évoquer celles ayant déjà été réalisées.
- ✓ Diplômes et les compétences du ou des parents instructeurs ainsi que leur niveau d'étude en évoquant leur disponibilité, mais également d'évoquer le parcours des éventuels frères et sœurs en instruction en famille ainsi que les inspections favorables éventuellement délivrés à ces derniers.
- ✓ Inconvénients de la scolarisation en indiquant que les établissements scolaires publics et privés sont trop loin ou inadaptés à l'enfant pour des raisons pédagogiques ou de niveau ou qu'il n'existe pas de places disponibles (avec preuves à l'appui) avec la difficulté d'éviter des critiques trop directes à l'encontre de l'enseignement public ;

Maintenant que vous avez listé tous les éléments à inclure dans votre dossier, vous pouvez établir le plan qui vous paraîtra le plus pertinent, notamment afin d'être synthétique et sans répétition, autant que possible. Vous pouvez ensuite « ranger » chaque idée dans la bonne partie.

## Exemple de plan/sommaire pour le projet éducatif

Instruction en Famille de **Prénom Nom**

**Projet éducatif**

**âge, né(e) le xx xx 20xx**

### Table des matières

#### I. Présentation

1. Genèse de ce choix pour mon enfant (*comment et pourquoi l'IEF - facultatif*)
2. Situation propre à mon enfant : quelques mots sur Prénom de l'enfant
3. Approche pédagogique (*cf. #1 et #4*)
4. Cadre concret (*cf. #6*)
5. Courte bibliographie (*cf. #4 - facultatif*)

#### II. Programme pédagogique (*cf. #1, #2 et #3, parfois #5*)

1. Langage
  - a. Français
  - b. Anglais
  - c. Mathématiques
  - d. Arts et corps
2. Les méthodes et outils pour apprendre
3. La formation de la personne et du citoyen
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques
  - a. Découverte de la nature

b. *Découverte des systèmes techniques*

5. Les représentations du monde et les activités humaines

a. *Repérage dans le temps/Histoire*

b. *Repérage dans l'espace/Géographie*

III. **Avantages de l'instruction en famille par rapport à la scolarisation (facultatif)**

IV. **Annexes**

a. *Emploi du temps (cf. #5)*

**Rappel des pièces à envoyer par lettre A/R à l'académie,  
avant le 31 mai 2024**

**I. Le dossier de demande (Cerfa et justificatifs) :**

1. Formulaire de demande d'autorisation (modèle fixé par le ministre chargé de l'Éducation nationale non encore accessible en ligne au 28 février 2022)
2. Document justifiant de l'**identité de l'enfant**
3. Document justifiant de l'**identité des responsables** de l'enfant
4. Document justifiant de leur **domicile**
5. Le cas échéant, document justifiant de l'identité de la ou des **personnes chargées d'instruire l'enfant** lorsqu'il ne s'agit pas des personnes responsables de l'enfant

**II. Le projet éducatif :**

1. Présentation écrite du **projet éducatif** comportant les éléments essentiels de l'enseignement et de la pédagogie adaptés aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'enfant, à savoir notamment :
  1. Description de la **démarche** et des **méthodes pédagogiques** mises en œuvre pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances et les compétences dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
  2. **Ressources** et **supports éducatifs** utilisés
  3. **Organisation du temps** de l'enfant (rythme et durée des activités)
  4. Le cas échéant, identité de tout **organisme d'enseignement à distance** participant aux apprentissages de l'enfant et une description de la teneur de sa contribution
2. Pièces justifiant de la **disponibilité** de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant
3. Copie du **diplôme du baccalauréat ou équivalent** (français ou étranger) de la personne chargée d'instruire l'enfant
4. Déclaration sur l'honneur de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant d'assurer cette **instruction majoritairement en langue française**